

RCS : NANTES
Code greffe : 4401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 01079
Numéro SIREN : 811 145 564
Nom ou dénomination : LA CONTEMPORAINE IMPRIMEUR

Ce dépôt a été enregistré le 22/02/2021 sous le numéro de dépôt 3408

LA CONTEMPORAINE IMPRIMEUR
Société par actions simplifiée
au capital de 27 750 euros
Siège social : 11 RUE EDOUARD BRANLY,
44980 SAINTE-LUCE-SUR-LOIRE
811 145 564 RCS NANTES

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 28 JANVIER 2021

L'an 2021,
Le 28 janvier,
A 16H30,

La société ESPERLUETTE, Société à responsabilité limitée au capital de 21 000 euros, ayant son siège social 11 rue Edouard Branly, 44980 STE LUCE SUR LOIRE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 893 179 697, représentée par son gérant, Monsieur Alexandre RAUD,

Associée unique de la société LA CONTEMPORAINE IMPRIMEUR,

A pris les décisions suivantes :

- Nomination d'un nouveau Président,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'associée unique, prenant acte de la démission de la société GIN IMPRESSIONS de son mandat de Présidente à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveau Président, pour une durée illimitée :

La société ESPERLUETTE, Société à Responsabilité Limitée au capital de 21 000 euros, dont le siège social est 11 rue Edouard Branly, 44980 Sainte Luce Sur Loire, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nantes sous le numéro 893 179 697, représentée par Monsieur Alexandre RAUD, Gérant.

Monsieur Alexandre RAUD, au nom de La société ESPERLUETTE qu'il représente, accepte les fonctions de Président et déclare, pour lui-même et pour sa société, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

La Société ESPERLUETTE
Représentée par M. Alexandre RAUD



Acte d'Avocat électronique

Identifiant unique de l'Acte : 20210126113008-QkMc8VUFQHDJyHylh

Type d'acte : Droit des sociétés

Nombre de page(s) signée(s) au total : 3 dont 1 page(s) de signature

Scellé par le Conseil National des Barreaux

Le 28/01/2021 à 15:59 CET

serialNumber 39B4

Signé par Alexandre RAUD

En représentation de ESPERLUETTE

Le 28/01/2021 à 16:01 CET

serialNumber 6CA9E9

Contre-signé par Me Marine BOUILLAND-LEGENDRE

Le 28/01/2021 à 19:29 CET

serialNumber 356326AA721683E63B3F8F169EFA1DB6

Document original électronique sécurisé et signé sur le service eActe du Conseil National des Barreaux
sous le contrôle d'avocats inscrits à un Barreau Français

